



VILLE DU PUY EN VELAY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL du lundi 18 décembre 2023

Délibération n° 25

L'an deux mille vingt trois, le dix huit décembre à 18 h 30, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni Salle du Conseil Municipal, sous la Présidence de Monsieur Michel CHAPUIS.

Date de la Convocation :
mardi 12 décembre 2023

Nombre de conseillers en exercice :
33

Date de publication en ligne :
22/12/2023

Étaient présents :

Monsieur Michel CHAPUIS, Madame Caroline BARRE, Monsieur Jérôme EYNARD, Madame Michelle MICHEL, Monsieur Jean-François EXBRAYAT, Madame Marlène LASHERME, Monsieur Guy CHOUVET, Madame Catherine CHALAYE, Monsieur Philippe RIBEYRE, Madame Ginette VINCENT, Madame Colette CHASSAGNE, Madame Brigitte FROMAGET-HERITIER, Madame Brigitte BENAT, Monsieur Roland LONJON, Madame Corinne GONCALVES, Madame Emmanuelle VIALANEIX, Monsieur François CHATAING, Monsieur Quentin PETIT, Madame Michelle CHAUMET, Monsieur Laurent JOHANNY, Madame Catherine GRANIER-CHEVASSUS, Monsieur Jean-Williams SEMERARO

Ont donné procuration :

Monsieur Pascal BERTRAND à Madame Catherine CHALAYE, Monsieur Rachid ANBAR à Monsieur Jean-François EXBRAYAT, Monsieur Stéphane CLABAUX à Monsieur Jérôme EYNARD, Monsieur Laurent WAUQUIEZ à Madame Caroline BARRE, Madame Marie MARQUARSEN à Monsieur Guy CHOUVET, Madame Maryline BRUN à Monsieur Philippe RIBEYRE, Monsieur Baptiste MASSIN à Monsieur Quentin PETIT, Madame Mathilde BOURGIN à Madame Marlène LASHERME, Monsieur Fabien SURREL à Monsieur Laurent JOHANNY, Madame Celline GACON à Madame Michelle CHAUMET, Madame Aurélie CHAMBON à Madame Catherine GRANIER-CHEVASSUS

Secrétaire de séance : Roland LONJON

La séance a été levée à : 21 H 45

Rédacteur : Brigitte MICHEL Réglementation - Elections - Etat Civil

Objet : Occupation du domaine public : tarification

Rapporteur : Quentin PETIT

Les tarifs des droits de place perçus notamment dans les halles, foires et marchés constituent des recettes fiscales prévues par l'article L 2331-3 du Code Général des Collectivités Territoriales et doivent être ainsi fixés par le Conseil Municipal.

Pour 2024, il est proposé d'appliquer une revalorisation de ces tarifs.

Délibération n°25 du lundi 18 décembre 2023

Pour la tarification des droits de place des marchés situés notamment places du Breuil, de la Halle, du Plot, du Clauzel, du Martouret, du Marché Couvert, Cadelade et rues Grenouillit, Étienne Medicis et Saint-Pierre, il est proposé de conserver le tarif de 1,60 euros d'une part et 1,70 euros d'autre part (pour le Breuil) par mètre linéaire.

Vous trouverez la grille de tarification applicable en annexe de la présente.

La Commission Communale des Commerçants Non Sédentaires, consultée sur la proposition de tarification des droits de place des foires et marchés, a émis un avis favorable.

A reçu un avis favorable en Commission Finances - Travaux du 11/12/2023

A reçu un avis favorable en Commission Commerces du 05/12/2023

Le Conseil Municipal :

- ADOPTE la grille tarifaire annexée à la présente délibération,
- ACTE sa mise en application dès sa publication.

VOTE : UNANIMITÉ

Signé le 18 décembre 2023,
Le Secrétaire de séance,
LONJON Roland,
Conseiller municipal.

Fait au Puy-en-Velay, le lundi 18
décembre 2023